

Vente
cession
stat ou
de no-
Fran-
ensuite
ue pu-
ouvre,
al Che-
amoi-
& féal
Sieur
es : le
ontenu
e faire
ment &
aucun
Copie
u long,
, soit
ies col-
eillers-
iginal.
Sergent
es tous
r autre
Charte
tel est
our du
& de
on Con-
phe
Charle-
e Jesus,
s le pré-
nie, sui-
écembre
VOIX.

ur le Re
aires &
onjormé-
celui de
1754.
dic.